

Le 24 novembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Richard GRIFFON

**Absents :**

Mme Valérie PICQ, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN

**Procurations :**

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Karine BREURE à M. Patrick BOUCHET, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE à M. Yves PARTRAT, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à Mme Céline CHAMPAGNON

Secrétaire : Mme Caroline ZANDER

**OBJET : Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion du SIEL-TE (SAGE)**

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

Les modalités d'intervention du SIEL sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Un programme des interventions à mener chaque année sera établi conjointement par les services de la collectivité et du SIEL-TE, pour **un volume moyen de 6 jours**.

Ce programme sera établi chaque fin d'année et ce pour l'année suivante.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Les prestations suivantes sont incluses de fait dans la convention :

- Suivi de la consommation énergétique de vos bâtiments et rendu de bilan annuel
- Etudes de choix d'énergies, audits énergétiques, campagnes de mesures,
- Accompagnement aux travaux sur les systèmes,
- Aide à la recherche de financements,
- Possibilité de répondre à l'appel à projets Révolution

Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE s'élève à 3 136 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, M. Jean-Nicolas JOUVE ne prenant pas part au vote,  
Décide par 22 voix Pour et 3 voix Contre :

- **D'ADHERER** au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes,
- **D'APPROUVER** la convention SAGE à conclure avec SIEL-TE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 24 novembre 2025

La secrétaire de séance,  
Caroline ZANDER



Le Maire  
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20251124-73-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

